

**DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

EXPLOITANT

**EARL LONGCHAMP**  
*Le Pouyet*  
24 460 NÉGRONDES

S.D.P.E 24  
03 MAI 2013  
ARRIVÉE

OBJET DE LA DEMANDE

**- EXPLOITATION D'UN FORAGE EXISTANT -**  
Situé au lieu-dit « Pioriol », commune de Lempzours

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT  
D'EAU DANS LE MILIEU NATUREL  
- RESUME NON TECHNIQUE -**

Dressé par le Bureau d'Etudes :

Vu et approuvé par le Maître d'ouvrage :

**BUREAU D'ETUDES :**

**SOL-HYDRO-ENVIRONNEMENT S.A.R.L.**

*Parc d'Activités de Péri-Ouest - 9, boulevard Henri Jacquement*

**24430 MARSAC-SUR-L'ISLE**

**Tél. : 05.53.45.53.20 - Fax : 05.53.04.55.72 - Internet : she.fr - E-mail : she@she.fr**

24-2013-00032

## SOMMAIRE

I - DESCRIPTION DU PROJET ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES .....	3
II - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS : .....	4
III - ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE .....	5
IV - PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES - RAISON DU CHOIX DU PROJET.....	6
V - MESURES PRISES POUR LIMITER ET SI POSSIBLE COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT .....	6

## I - DESCRIPTION DU PROJET ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

### I.1 - HISTORIQUE

Dans le cadre de son élevage de vaches laitières, M. Pougeau, gérant de l'E.A.R.L. Longchamp, cultive environ 15 ha de terrain pour l'alimentation des bêtes en céréales. Les terrains appartiennent à Mme Joussely.

Un forage a été créé en 1984 sur l'emprise de l'exploitation pour le compte de l'exploitant de l'époque, M. Rebeyrol. Ce forage, actuellement propriété de Mme Joussely ex-femme de M. Rebeyrol, a été abandonné en 1992.

Suite à la sécheresse de 2011 et afin d'obtenir une sécurisation pour le fourrage des bêtes, M. Pougeau désire irriguer ses cultures de maïs et augmenter ainsi son rendement. Il est donc naturellement venu à l'esprit de M. Pougeau de remettre en service le forage situé à proximité des terres qu'il cultive.

### I.2 - BESOIN DU PETITIONNAIRE :

L'EARL a estimé ses besoins en eau à environ 2 000 m<sup>3</sup>/ha par saison d'irrigation principalement répartie entre les mois de Juin et Septembre.

Le volume a été établi à environ 50 000 m<sup>3</sup> annuels en tenant compte d'éventuels imprévus.

### I.3 - VOLUMES DEMANDES :

- Volume annuel : 50 000 m<sup>3</sup> centré sur les mois de juin à septembre.
- Volume maximum journalier : 600 m<sup>3</sup>
- Débit maximum : 30 m<sup>3</sup>/h

### I.4 - CARACTERISTIQUES DU FORAGE :

Le forage a une profondeur totale de 115 m, il est entièrement tubé en acier. Il permet de capter des venues d'eau située entre 79 et 109 m de profondeur. Il existe un doute sur l'existence d'une cimentation en tête de forage.

## II - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE LA ZONE ET DES MILIEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS :

### II.1 - LOCALISATION

Le forage se situe sur la commune de Lempzours au lieu-dit « Pioriol ». Le secteur est rural. Les surfaces boisées sont prépondérantes dans le secteur et sont entrecoupées par des parcelles agricoles (cultures céréalières principalement) d'extensions moyennes à faibles.

Le forage se trouve en bordure des terres agricoles en haut d'un petit talus à l'orée d'un bosquet. Il n'est pas visible depuis la route.

### II.2 - EAUX DE SURFACE ET EAUX SOUTERRAINES

Le forage se situe dans le bassin versant de la Beauronne à une distance minimale de deux kilomètres de la partie pérenne.

Le forage capte les grès et sables du Cénomaniens dont la partie supérieure est située à environ 80 m de profondeur au droit du forage, soit à une altitude de 107 mNGF. La nappe est captive et son niveau naturel varie entre 135 et 145 m NGF.

Le niveau capté par le forage est généralement peu perméable et peu productif en Dordogne. De nature relativement hétérogène (généralement marneux, avec des niveaux sableux et gréseux plus ou moins bien développés), il peut s'avérer localement plus productif si les horizons sableux ou gréseux sont suffisamment bien développés. Il n'existe donc que très peu d'ouvrage exploitant cette nappe dans le secteur. Le forage le plus proche est le forage AEP situé sur la commune de Saint Pierre-de-Côle et qui capte à la fois le Cénomaniens et la nappe sous-jacente du Jurassique.

### II.3 - MILIEU NATUREL :

Relativement préservé, le secteur aux alentours de Lempzours est caractérisé par un paysage fortement boisé. Les surfaces boisées sont entrecoupées par des surfaces agricoles d'assez faibles superficies et des petits hameaux disséminés. Les forêts sont dominées par les espèces feuillues. Une végétation arbustive se développe généralement bien dans les sous-bois.

La faune et la flore sont représentées par les espèces communes que l'on retrouve fréquemment dans ces habitats. Il n'existe aucun inventaire ou zone de protection de type natura 2000 ou autres dans le secteur étudié.

### III - ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES ET PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

#### III.1 - MILIEU PHYSIQUE :

##### III.1.1 - Analyse des effets du projet sur les eaux de surface :

Les effets du projet sur les ressources en eau de surface ne sont pas quantifiables dans la pratique mais sont supposés limités au regard de la part des prélèvements par rapport au volume théorique annuel généré par le bassin versant.

##### III.1.2 - Analyse des effets du projet sur les eaux souterraines :

###### III.1.2.1 - Incidence sur la qualité des eaux souterraines :

L'incidence actuelle du forage sur la qualité des eaux souterraines est limitée. Elle le sera d'autant moins après la remise aux normes du forage à savoir la mise en place d'une dalle bétonnée de 3 m<sup>3</sup> autour de la tête et une bride étanche. La remise en service d'un forage jusque là laissé à l'abandon aura donc un impact positif.

###### III.1.2.1 - Incidence sur les ressources en eaux souterraines :

Le forage est situé en dehors des périmètres de protection des captages A.E.P.. Il est situé en zone de répartition des eaux et en zone prioritaire pour le futur.

Il n'existe pas d'ouvrage A.E.P. captant exclusivement la nappe du Cénomaniens dans le secteur. Les prélèvements sur le forage n'auront donc pas d'incidence notable sur la ressource en eau potable.

Il existe plusieurs forages agricoles dans le secteur. La plupart d'entre eux capte la nappe du Jurassique et prélève de gros débits. Les forages situés à l'Ouest prélèvent des débits plus modestes au sein de la nappe du Crétacé (Turonien en général). Il n'a pas été recensé d'ouvrage agricole encore en activité prélevant dans la nappe du Cénomaniens.

Les prélèvements sur le forage de Pioriol aura une influence négligeable sur les autres usagers.

#### III.2 - MILIEU NATUREL :

##### III.2.1 - Analyse des effets du projet sur le paysage :

Le forage et installation sont situés à l'orée d'un bois à proximité de terres agricoles. Les travaux à entreprendre sont de faibles ampleurs et seront réalisés sur une très courte période (une à deux semaines au plus) et n'affecteront pas le paysage à court moyen et long terme.

### **III.2.2 - Analyse des effets des activités actuelles et futures sur la flore la faune et les équilibres biologiques :**

Les principaux effets du projet sur la faune et la flore seront associés à la phase travaux qui consisteront en un débroussaillage léger au niveau du forage et de la station électrique.

Il n'aura donc aucun effet du projet sur la flore la faune et les équilibres biologiques sur du long terme.

## **IV - PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES - RAISON DU CHOIX DU PROJET**

La principale solution de substitution concerne l'abandon de la culture du maïs pour des cultures alternatives moins gourmandes en eau.

Dans le cas de M. Pougeau, la culture du maïs a pour principal but d'assurer une alimentation de bonne qualité à son troupeau de vaches laitières qui est la principale activité de l'EARL Longchamp. La nutrition est un paramètre déterminant concernant la production laitière, aussi bien qualitative, que quantitative et gustative. Le choix d'irriguer les parcelles de maïs a donc pour but d'améliorer l'apport nutritionnel des vaches et obtenir un lait de meilleure qualité.

Cependant M. Pougeau alterne et continuera d'alterner ses cultures de maïs avec de la culture de blé, moins gourmande en eau. Monsieur Pougeau envisage également de faire une rotation de ses cultures et laisser certaines parcelles en prairie afin de permettre au sol de s'enrichir en nutriment et d'améliorer sa qualité. Le volume d'eau prélevé seront de ce fait réduit.

## **V - MESURES PRISES POUR LIMITER ET SI POSSIBLE COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **V.1 - RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR :**

En s'inspirant de l'arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration, les dispositions suivantes seront prises :

- ↳ une margelle bétonnée autour de la tête de forage,
- ↳ dépassement de la tête de forage de 0,5 m au-dessus du T.N.,
- ↳ fermeture par un capot étanche de la tête de forage,
- ↳ pompage d'essai de quelques heures en continu, au débit futur d'exploitation, avec relevés réguliers des débits et niveaux de la nappe.

## **V.2 - PRECONISATION :**

L'épandage d'effluents d'élevage à proximité d'un point d'eau peut être une éventuelle source de pollution diffuse. M. Pougeau s'engage à ne pas épandre dans un rayon de 35 m autour du forage. Cette surface est constituée par des bois dans sa moitié Nord et par des terrains cultivables dans sa moitié Sud. Nous rappelons que le sens local des ruissellements se fait en direction du Sud et du Sud Ouest. La tendance générale du pendage des couches géologiques dans le secteur et donc du sens des écoulements est orientée vers l'Ouest Sud Ouest.

## **V.3 - MOYEN DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE :**

Les mesures prévues dans le cadre de la protection des eaux, du contrôle et de la surveillance pour le captage sont au minimum la présence en sortie de l'ouvrage d'un compteur volumétrique.

La mise en place d'un tube guide sonde pour vérifier les niveaux piézométriques et dynamiques hors exploitation et en exploitation sera réalisé.

S'agissant de prélèvements dans des circulations profondes, un suivi précis et régulier des prélèvements et de l'aquifère sera réalisé.

Les informations minimales suivantes seront notées tous les ans dans un cahier tenu à la disposition de la police de l'eau :

- Index volumétrique du compteur,
- Niveau piézométrique avant période d'irrigation,
- Niveau piézométrique régulièrement pendant la période d'irrigation,
- Niveau piézométrique après période d'irrigation.